Entre Plaine et Terrefort



01

Le Journal de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Septembre 2009

A LA UNE

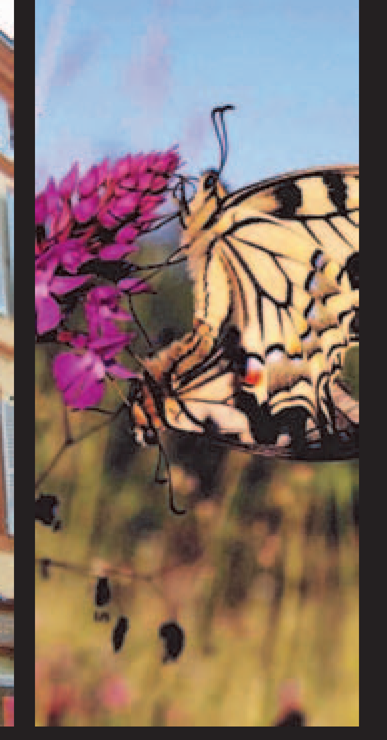
En décidant il y a 15 ans, de mettre leurs intérêts en commun, les 21 communes puis les 23 de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers ont donné naissance à une nouvelle échelle de réflexion politique et d'actions publiques : le territoire communautaire.

La Communauté de Communes participe au bien-être des habitants en réalisant des projets de développement local dans les secteurs dont elle a la compétence et ce dans un souci constant d'utilisation rationnelle des deniers publics.

En mutualisant les moyens "au sein d'un espace de solidarité", nous élaborons ensemble un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

(Lire page 4)

L'Institution P4
Economie P8
Habitat P10
Environnement P15



Force et Personnalité d'un Territoire



La Tour-du-Crieu - Pamiers - Villeneuve-du-Paréage - Saint-Amadou - Escosse - Saint-Martin-d'Oydes - Esplas - Unzent - Saint-Amans - Le Vernet d'Ariège - Saint-Michel
Madière - Saint-Victor-Rouzaud - Bézac - Bénagues - Le Carlaret - La Bastide-de-Lordat - Ludiès - Les Pujols - Les Issards - Arvigna - Gaudiès - Bonnac


André Trigano, Président

EDITO

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers est une grande réussite et je suis particulièrement fier d'en être Président. Il est important de souligner qu'avec l'ensemble des élus qui représentent les 23 communes de la communauté, nous travaillons en parfaite complémentarité dans l'intérêt général, dans un climat de confiance et de respect mutuel. La répartition entre la ville centre et les autres communes se fait de façon naturelle et tout le monde y trouve son compte. Pamiers apporte une grande partie de l'activité économique tandis que les autres communes se positionnent plutôt grâce à la qualité de leur cadre de vie.

La Communauté de Communes intervient sur des compétences qui lui sont propres, comme par exemple la voirie, l'assainissement, le développement économique avec la zone de Gabrielat, le tourisme, le patrimoine ou encore l'habitat. C'est un travail remarquable qui est réalisé dans tous ces domaines. Je tiens à dire combien j'apprécie l'investissement de l'ensemble des élus et des Présidents de commissions qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs efforts, afin de poursuivre nos objectifs qui sont de développer ensemble les richesses et les potentialités de notre territoire.

La Communauté de Communes pour demain, c'est la prise en compte de la compétence petite enfance, avec de façon concrète pour tous les habitants, la possibilité de trouver des moyens de garde adaptés aux besoins de leurs enfants. C'est un important dossier qui va bientôt se concrétiser et par là même un bel exemple de solidarité qui se met en œuvre et c'est ainsi que nous souhaitons poursuivre notre action dans l'intérêt de tous.

Votre dévoué, André Trigano,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers,
Maire de Pamiers,
Président du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées

SOMMAIRE

P4 CCPP

P7 BUDGET

P8 ECONOMIE

P10 HABITAT

P14 TRAVAUX

P15 ENVIRONNEMENT

Entre Plaine et Terrefort

- **Directeur de Publication : André Trigano**
- **Rédaction :** Les services de la communauté de communes du Pays de Pamiers
- **Photos :** CCPP et Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées
- **Conception graphique et mise en page :** Sophie Crabère
- **Tirage :** 13 000 exemplaires
- **Impression et publication :** IPS Imprimerie (certifiée Imprim'vert)
- **Dépôt légal : à parution**

Merci à toutes les personnes ayant collaboré à ce numéro


Azuré de la bugrane, Polyommatus icarus

Esplas
St-Martin d'Oydes
Unzent
Le Vernet
Bonnac
Goudiès
Villeneuve du Paréage
St Amans
Bézac
La Bastide de Lordat
St-Michel
Escosse
Pamiers
Le Carlaret
Ludiès
Madière
La Tour du Crieu
St Amadou
St Victor-Rouzaud
Les Pujols
Bénagues
Les Issards
Arvigna

Force et Personnalité d'un Territoire

P24 CULTURE ET PATRIMOINE

P28 ACTUALITES


Mairie de la Tour-du-Crieu



- Communauté de Communes du Pays de Pamiers
- 5 rue de la Maternité—09100 Pamiers
- Tel : 05.34.01.21.73 - Fax : 05.61.60.11.26
- Site Internet : http://cc-paysdepamiers.fr/
- Courriel : accueil@cc-paysdepamiers.fr

Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Mode d'Emploi



Siège de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers



UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES
Pourquoi ?

Les attentes des citoyens sont de plus en plus pointues et les communes seules ne peuvent plus y répondre. Ainsi, est né le besoin nécessaire et évident de travail en commun, de réflexion, de gestion et de création de services, d'équipements et d'infrastructures. En décidant il y a 15 ans, de mettre leurs intérêts en commun, les 21 communes puis les 23 de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers ont donné naissance à une nouvelle échelle de réflexion politique et d'actions publiques : le territoire communautaire.

La Communauté de Communes participe au bien-être des habitants en réalisant des projets de développement local dans les secteurs dont elle a la compétence et ce dans un souci constant d'utilisation rationnelle des deniers publics. En mutualisant les moyens "au sein d'un espace de solidarité", nous élaborons ensemble un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

► Carte d'identité du territoire

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers a été créée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1993 et rendue opérationnelle le 1er janvier 1994.

Elle compte environ 24 000 habitants répartis sur 23 communes organisées autour de Pamiers, ville la plus importante du département (près de 16 000 habitants).

Elle est située au nord du département de l'Ariège, à une cinquantaine de kilomètres au sud de l'agglomération toulousaine et à une dizaine de kilomètres au nord de Foix.

► Qui fait quoi ?

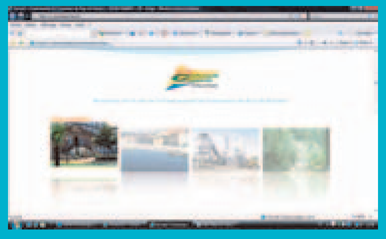
Comme vous l'avez probablement remarqué, les citoyens n'élisent pas directement leurs conseillers. Le renouvellement du Conseil se fait tous les 6 ans immédiatement après les élections municipales.

La Communauté est administrée par un Conseil dans lequel les communes sont représentées à raison de :
. 1 délégué titulaire pour les communes de 1 à 499 hab.
. 2 délégués titulaires pour les communes de 500 à 999 hab.
. 4 délégués titulaires pour les communes de 1 000 à 9 999 hab.
. 16 délégués titulaires pour les communes de plus de 10 000 hab.

Par ailleurs, chaque commune désigne un délégué suppléant par délégué titulaire. Le Conseil de Communauté élit parmi ses membres son Bureau (composé du Président et de 13 membres) :
. 5 membres représentant l'ensemble des communes de 1 à 499 hab.
. 2 membres représentant l'ensemble des communes de 500 à 999 hab.
. 2 membres représentant l'ensemble des communes de 1 000 à 9 999 hab.
. 4 membres représentant l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab.

Plus d'Infos

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger les statuts de la Communauté de Communes sur son site internet à l'adresse suivante :
http://cc-paysdepamiers.fr



dans la rubrique : « Nous connaître »



► Les Compétences

Les communes ont transféré à la communauté de communes des domaines de compétence précis tels que les compétences obligatoires liées au développement économique et à l'aménagement de l'espace communautaire, et les compétences optionnelles suivantes : environnement, protection et mise en valeur du patrimoine, logement et cadre de vie, voirie d'intérêt communautaire.

La communauté de communes assume l'entière responsabilité des compétences transférées en lieu et place des communes (sauf le pouvoir de police dont l'exercice relève exclusivement des communes membres).



Action Sociale – Insertion
Président : Jean-Paul DEDIEU
CLIC (centre local coordination gérontologique) / Aire de Grand Passage
Membres : Mesdames Marcelle DEDIEU, Marie-France VILAPLANA, Messieurs Aimé BARRIE, Pierre CAMPION, Paul CLARAC, Jean-Claude SEGUELA.

Administration Générale
Présidente : Marie-France VILAPLANA
Ressources humaines / Communication / Internet / Commande Publique
Membres : Mesdames Jacqueline MARTY, Françoise PANCALDI, Marie-Line VACQUIE, Messieurs Jean-Paul DEDIEU, Gérard LEGRAND, Jean-Claude SEGUELA, Bernard SEJOURNE.

Aménagement du Territoire
Président : André SENDRA
Pays – Aire métropolitaine Toulousaine / Urbanisme / S.Co.T / Projet Commun de Développement et d'Aménagement
Membres : Madame Danièle BOUCHE, Messieurs Laurent AZEMAR, Pierre CAMPION, Jean-Claude COMBRES, Jean DEJEAN, Claude DEYMIER, Emile FRANCO, Jean-Pierre RIVES, Hubert LOPEZ, Bernard SEJOURNE.

Budget – Finances
Président : Gérard LEGRAND
Membres : Mesdames Jeanine IZAAC, Marie-Line VACQUIE, Messieurs Paul CLARAC, Claude COMBRES, Jean DEJEAN, Jean-Claude DEYMIER, Roger RIBAUTE, José SAVOLDELLI.

Culture et Patrimoine
Jean-Claude SEGUELA
Culture / Points lecture / Patrimoine culturel / Petit Patrimoine / Inventaire
Membres : Mesdames Françoise PANCALDI, Marie-Line VACQUIE, Messieurs Pierre CAMPION, Jean-Paul DEDIEU, Michel GRASA, Pascal LOTTI, Serge PINTUREAU, Roger RIBAUTE, Jean-Pierre RIVES, José SAVOLDELLI, Philippe VIDAL.

Développement durable
Président : Philippe VIDAL
Transports / Energies renouvelables / Agenda 21/ Embellissement
Membres : Mesdames Monique BORDES, Danièle BOUCHE, Marie-Line VACQUIE, Messieurs Pierre CAMPION, Jean DEJEAN, Frédéric EYCHENNE, Jean GUICHOU, Lucien QUEBRE.

Développement Economique
Président : Claude DEYMIER
ZA Gabrielat / ZA du Cathé / Hôtel des entreprises / Opération de modernisation[1] / Village artisanal
Membres : Madame Françoise PANCALDI ; Messieurs Pierre CAMPION, Jean-Claude COMBRES, Alain FAURE, Gérard LEGRAND, Bernard SEJOURNE , José SAVOLDELLI , Jean-Marc SALVAING (1 Opération de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services).

Environnement
Président : Raymond BERNIE
Déchets / Faune/Flore /Rivières / Refuge pour animaux
Membres : Madame Monique BORDES, Messieurs Aimé BARRIE, Jean GUICHOU, Patrick PINTAT, Lucien QUEBRE, Serge VILLEROUX.

Habitat Logement
Président : Laurent AZEMAR
OPAH / PLH / Façades / PST
Membres : Madame Monique BORDES, Messieurs Guy BOUCHE, Pierre CAMPION, Claude DEYMIER, Hubert LOPEZ, Jean-Pierre RIVES, André SENDRA, Serge VILLEROUX.

Hygiène, Sécurité, Accessibilité handicapés, Agriculture
Présidente : Danielle BOUCHE
Membres : Mesdames Josiane BERGE, Marcelle DEDIEU, Messieurs Paul CLARAC, Roland METGE, Serge PINTUREAU, Denis PRAX, Pierre VIDAL.

Régie Assainissement
Président : Jean Claude COMBRES
Membres : Messieurs Guy BOUCHE, Pierre CAMPION, Claude DEYMIER, Alain FAURE, Gérard LEGRAND, Hubert LOPEZ, Francis MARTINEZ, François NAUDI, Serge PINTUREAU, Lucien QUEBRE, Jean Pierre RIVES, Serge VILLEROUX.

Tourisme Economie Rurale
Président : Bernard SEJOURNE
Sentiers de randonnée / Navigabilité Ariège / Gîtes ruraux
Membres : Mesdames Monique BORDES, Danièle BOUCHE, Jacqueline MARTY, Messieurs Raymond BERNIE, Patrick PINTAT, Lucien QUEBRE, José SAVOLDELLI.

Travaux
Président : Alain FAURE
Voirie / Bâtiments
Membres : Madame Bérengère DE SMET Messieurs Guy BOUCHE, Pierre CAMPION, Roland CAMPOURCY, Francis COTTES, Jean Paul DEDIEU, Hubert LOPEZ, Francis MARTINEZ, Jean François NAUDI, Jean Pierre RIVES, José SAVOLDELLI, Jean Claude SEGUELA, Serge VILLEROUX.

Commission d'appel d'offres
Présidente : Marie-France VILAPLANA
Titulaires : Messieurs Jean Claude COMBRES, Francis COTTES, Alain FAURE, Roger RIBAUTE, José SAVOLDELLI, Suppléants : Messieurs Laurent AZEMAR, Jean Paul DEDIEU, Jean GUICHOU Jean Claude SEGUELA. André SENDRA.

Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Les grands enjeux du mandat


Réunion du conseil de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté a souhaité préparer la Communauté de Communes aux enjeux de demain notamment pour adapter l'institution et ses compétences au projet de loi de réforme de l'intercommunalité qui devrait intervenir à l'horizon 2014.
Dans sa séance du 11 juillet 2008, il a adopté les grandes orientations qui seraient les siennes durant le mandat en matière d'aménagement du territoire et de développement des services pour la population communautaire.



AMENAGEMENT
Une priorité

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Communauté de Communes va contribuer activement au Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) à l'échelle de la vallée de l'Ariège qui couvrira le territoire du Pays de Saverdun à celui de Tarascon.

Le S.C.O.T. est un outil de planification permettant de définir les grandes orientations en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et transports, d'environnement et de grands équipements.

La Communauté de Communes s'est également positionnée en faveur des grandes voies de communication :
. Projet d'aménagement de l'E 9 entre Tarascon et la frontière espagnole, ceci s'intégrant dans l'objectif plus large de créer une infrastructure routière à 2x2 voies entre Paris et Barcelone.

. En matière de transport ferroviaire, elle participe activement et financièrement dans le projet de liaison grande vitesse (L.G.V.) entre Bordeaux et Toulouse qu'il s'agisse des études mais aussi, à terme quand le projet sera finalisé, dans le coût des travaux au coté des Régions, Départements et groupements concernés.

La compétence habitat a été étendue au pilotage du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).



DES SERVICES A LA POPULATION
En constante augmentation

Au niveau des services rendus à la population, le Conseil de Communauté sera compétent dans le domaine de la petite enfance (crèches, halte garderie) dès janvier 2010.

L'objectif est d'accueillir tous les enfants des 23 communes de la communauté de 0 à 3 ans dans des structures adaptées.

Si aujourd'hui il n'existe que 122 places d'accueil sur Pamiers et La Tour du Crieu, à terme, la Communauté en offrira 217 soit près de 100 places supplémentaires.

L'étape suivante sera une réflexion pour appréhender à l'échelle communautaire le domaine de l'enfance et notamment les centres de loisir pendant la période scolaire ou les vacances.



Mutualisation des services

La Communauté de Communes a souhaité optimiser la gestion de ses ressources humaines et ainsi contenir les dépenses de fonctionnement de son personnel.

Depuis le 1er avril 2009, la ville de Pamiers a mutualisé au profit de la Communauté de Communes les services financier, informatique et marchés publics à raison de 5h00 par semaine (par service).

Il ne s'agit que d'une première étape qui devrait être élargie à d'autres services dans les prochains mois.

Organisation des services

Directeur Général des Services
Gérard BAUZA (5h)

- **DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES** — C. DEDIEU
- **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES** — D. BELARD — Sentier, Espaces Verts, Refuge pour animaux, Entretien du patrimoine
- **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE** — J.L - GOUDY — Réseau lecture, Patrimoine
- **DIRECTION DES POLITIQUES TERRITORIALES DU TOURISME ET DU CADRE DE VIE** — C. COUPADE — Habitat, Environnement
- **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES Et DES AFFAIRES JURIDIQUES** — E. MAGARDEAU
- **DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE** — F. MOURAREAU
- **REGIE DE L'ASSAINISSEMENT** — G. ROUGE — Assainissement collectif, Assainissement non Collectif
- **DIRECTION INFORMATIQUE** — AM. RAYNIER

Budget 2009

►►► Augmentation de l'épargne nette

Après les investissements considérables consentis par la Communauté de Communes entre 2001 et 2003 pour financer la zone d'activités de Gabrielat, les finances de la Communauté de Communes se sont considérablement améliorées avec une épargne nette (recettes réelles / dépenses réelles) qui ne cesse de croître depuis 2004.

Cela se traduit par une baisse chaque année du niveau de la dette de la Communauté, les trois derniers budgets (2007, 2008, 2009) ayant été construits sans recours à l'emprunt.

De même, la Communauté de Communes n'augmente ni ses impôts locaux ni les taux des contributions directes depuis 2005.

Taux 2009	. **Foncier bâti : 3,96 %** . **Foncier non bâti : 16,00 %** . **Taxe d'Habitation : 2,42 %** . **Taxe Professionnelle : 4,83 %**

Seul le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères subit une hausse de + 10 % par an, car si la Communauté de Communes perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, elle en reverse le produit en totalité au SMECTOM du Plantaurel qui assure la gestion, la collecte et le traitement des déchets.

Par ailleurs, les investissements consentis sur la zone d'activités communautaire de Gabrielat ont permis de céder des terrains à des entreprises, ce qui entraîné une hausse considérable de la Taxe Professionnelle de ces entreprises qui est passé de 30.000 € en 2007 à 165.000 € de produit en 2009.

La Communauté de Communes se trouve donc dans une excellente santé financière, lui permettant de faire face à ses grands enjeux en terme de programmes pour les prochaines années.

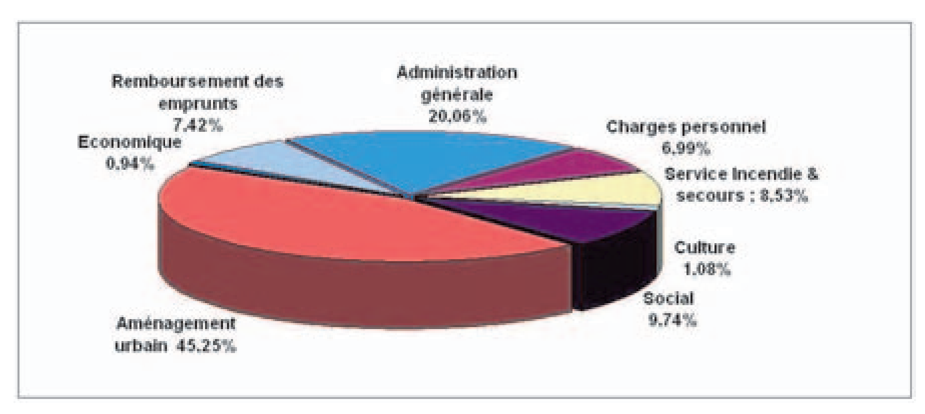
Bon à savoir

Budget Primitif 2009 :
9 089 650 euros

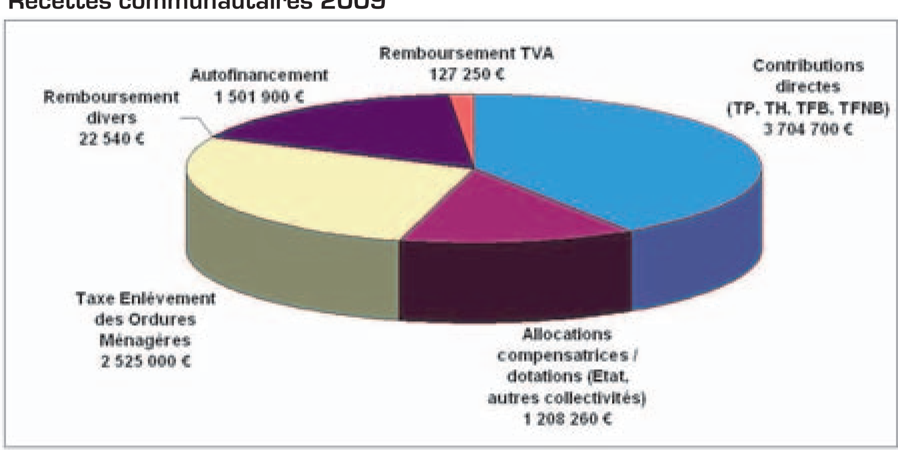
Investissement :
1 755 600 euros

Fonctionnement :
7 334 050 euros

Dépenses communautaires 2009



Recettes communautaires 2009



Développement économique

►►► Des actions de qualité en faveur des entreprises



Zone de Gabrielat

Dotée de la compétence « développement économique et aménagement du territoire », la Communauté de Communes du Pays de Pamiers a notamment pour mission de gérer la zone d'activités de Gabrielat (située à l'entrée nord de Pamiers entre l'autoroute A 66 et l'ancienne RN 20) et d'aménager le tissu économique afin de garantir l'activité notamment grâce à l'Opération de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et des services en milieu rural (OMPCA) et la zone artisanale du Cathé (Les Pujols).



OFFRIR DES TERRAINS DE QUALITE
La zone d'activités de Gabrielat sur Pamiers : vitrine du territoire

Inaugurée en janvier 2006, elle est aménagée, entretenue et commercialisée selon une démarche qualitative en termes de paysage, d'environnement et de viabilité. Pour la première tranche de 43 hectares, ce sont déjà 60 % de terrains (15 € par m²) qui ont été attribués pour des entreprises industrielles, de logistique et de commerce à destination des professionnels (grossistes). **Douze entreprises employant 255 personnes sur le site sont à ce jour, en activité.** La Communauté de communes envisage de réaliser une extension pour doubler la superficie en vue d'accueillir un projet logistique d'envergure **s'appuyant sur un embranchement ferré. Elle étudie également la création d'une zone dédiée aux activités tertiaires. Ces deux orientations lui conféreront sans nul doute une réelle dimension régionale.**

►►► Plus d'Infos

http://cc-paysdepamiers.fr/
La zone d'activités de Gabrielat est un des 14 parcs d'activités labellisés au niveau régional « zone d'intérêt régional » Midi-Pyrénées.
http://www.zir.midi-pyrenees.fr/





LES ENTREPRISES DU PAYS DE PAMIERS EN CHIFFRES CLES

- **Pamiers :** 1100 établissements
  5800 emplois salariés
- **Sur les autres communes :** 320 entreprises
  71% d'entreprises individuelles
- **Secteurs les plus représentés :** services à la personne, restauration et commerce-artisanat alimentaire

La future zone d'activités du Cathé sur Les Pujols : une offre pour les artisans.

Sur environ 6 hectares à l'entrée de la Commune des Pujols, la Communauté de Communes souhaite aménager une zone artisanale dont l'opportunité et la faisabilité ont été validées par des études économiques et techniques.

Les terrains pourraient être aménagés et disponibles en 2010-2011.



Jachère fleurie

En 2008, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers a décidé d'embellir les parcelles inoccupées situées aux abords de la route départementale et de la bretelle d'accès à l'autoroute. Un cocktail de cinq fleurs a été semé sur une superficie d'environ 6 hectares. La floraison de cette jachère fleurie débute courant juillet pour s'achever à la fin novembre.

Le coût de cette opération s'élève à 1 675.42 € TTC.
Au vu du succès de cette opération, la Communauté de Communes a décidé d'étendre le fleurissement à la totalité des parcelles non encore commercialisées.

ANIMER LE TISSU ECONOMIQUE

L'Opération de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et des services en milieu rural

Afin de renforcer le tissu économique local, la Communauté de Communes a lancé en 2007 en milieu rural (communes de moins de 2000 habitants) une Opération Collective de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et des Services. Pamiers reste compétent pour mener sa propre Opération Collective Urbaine.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Maintenir une desserte commerciale de proximité.
- Moderniser les équipements de production et les points de vente commerciaux.
- Entretenir la complémentarité économique entre les différents pôles ruraux du territoire.

Partenaires et organisation

Une convention d'une durée de 3 ans a été signée entre la Communauté, l'Etat, qui intervient par le biais du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège.
Les partenaires institutionnels apportent un soutien en terme de conseils et de financement. Un programme d'actions défini dans le cadre d'une démarche multi-partenariale est actuellement mis en place par une animatrice (Amandine Lefebvre).

Actions

Les entreprises peuvent prétendre à une subvention qui peut atteindre 20 000 € dans la limite de 40% des investissements H.T. réalisés dans le cadre de leur projet de création ou de développement.
Les résultats d'une enquête menée auprès des commerces ambulants afin d'être valorisés auprès de la population sont en cours d'analyse. Ils permettront l'engagement de nouvelles actions.

En 2009 sera lancée une étude sur l'implantation de commerces multiservices (quelle localisation, quelles conditions de viabilité ?).
Un plan de communication par la réalisation de plaquettes et de signalisation sur la voie publique est en cours de réflexion...
Pour mettre en place ce programme un budget de 478 000 € est prévu pour la période 2008-2010.



En Bref

LE GUIDE DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES A LA BONNE GESTION DES DECHETS

Publié en 2008, ce guide est un outil à destination des chefs d'entreprises. Il leur apporte une information générale et juridique, des conseils pratiques et une identification des structures prestataires locales en matière de gestion des déchets.

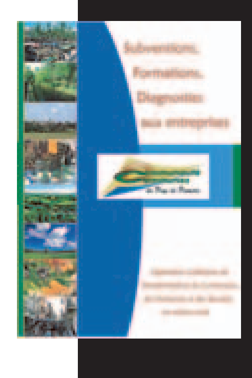
Disponible dans votre service développement économique.



DIAGNOSTIC D'ENTREPRISES ET FORMATION

Des diagnostics d'entreprises ainsi que des formations professionnelles sont réalisés en partenariat avec les Chambres Consulaires. **Leur coût est pris en charge à 100%.**

La plaquette détaille toutes les aides auxquelles peuvent prétendre les petites et moyennes entreprises du territoire. **Disponible à l'Espace Entreprises et à la Communauté de Communes du pays de Pamiers.**



- **Claire DEDIEU,**
  Directrice du service Développement Economique,
  en charge de l'industrie et de la gestion de la zone d'activité de Gabrielat. claire.dedieu@cc-paysdepamiers.fr
- **Amandine LEFEBVRE,**
  Chargée de mission du commerce dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et des Services en milieu rural et de l'Opération Collective Urbaine sur Pamiers.
  amandine.lefebvre@cc-paysdepamiers.fr
- **Espace Entreprises** - ZA de PIC - 46 avenue de la Rijole - 09100 Pamiers - **Tel : 05.34.01.03.03**

Habitat local et cadre de vie

Programme Local de l'Habitat



Bon à savoir

La commission Habitat Logement Urbanisme **se réunit une fois par mois** afin d'étudier les projets mis en œuvre dans le cadre du P.L.H. Cette commission est également compétente pour **l'instruction des demandes de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général et du Programme Social Thématique.**

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers a adopté lors du Conseil Communautaire du 29 mai dernier, son Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et a ainsi décidé d'étendre son action en matière d'habitat. Le lancement du P.L.H. implique de mettre en œuvre tous les programmes institutionnels existants destinés à favoriser la création et la réhabilitation des immeubles de propriétaires privés, de favoriser un habitat respectueux des enjeux du développement durable, de financer l'opération façades, de subventionner des logements publics sociaux, de favoriser l'accession sociale à la propriété à un prix modéré, d'accompagner les communes dans la lutte contre l'habitat indigne.



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.)

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers a adopté lors du Conseil Communautaire du 29 mai dernier, son Programme Local de l'Habitat.

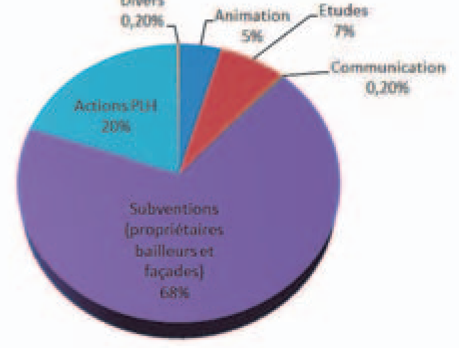
Objectifs du P.L.H.

Ce document a pour principal objectif de **répondre aux besoins de logements et de renouvellement urbain.** Il concerne tous les types d'habitat, mais il vise en particulier à favoriser la **mixité sociale** en créant une **répartition équilibrée des logements à loyers maîtrisés** sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Caractéristiques du P.L.H.

A cette fin, le P.L.H. est un document essentiel d'observation et de définition car il fixe des objectifs de réalisation de logements, il planifie des actions d'accompagnement et il permet de programmer des investissements sur une durée d'au moins six ans (période 2009 à 2015).
Il dresse donc un état des lieux du parc de logements privés et publics existant et définit ensuite des solutions adaptées au territoire.
Ce document doit être compatible et explicitement retranscrit dans le plan local d'urbanisme (= principal document de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols). Si des modifications s'avèrent nécessaires, le P.L.U doit être révisé dans un délai de 3 ans.

Répartition des dépenses au titre de l'Habitat pour l'année 2009



A quoi sert le P.L.H. ?

Il renforce l'attractivité des centres anciens et cœurs de bourg en inscrivant la réhabilitation des logements anciens dans une dynamique d'ensemble de reconquête des noyaux villageois et du centre ville appaméen.

Il met l'accent sur la promotion de la diversité de l'habitat afin que le territoire reste accessible à ses habitants. L'enjeu est donc de disposer et de financer une gamme variée de produits : logements à loyers maîtrisés et notamment le locatif social, habitat collectif et individuel, logements locatif et accession sociale à la propriété. Les réponses en direction des personnes âgées ou en situation de handicap sont également une priorité. Ainsi le parc diversifié sera apte à répondre à l'ensemble des demandes recensées.

Il prévoit des interventions sur le parc des logements existants, à travers le financement d'actions en faveur de l'amélioration de l'habitat. Les subventions seront majorées pour la résorption de l'habitat indigne et dégradé mais également en faveur des travaux permettant de maîtriser les consommations d'énergie.

Il permet de créer un observatoire du logement dont le but sera de suivre notamment :

le potentiel de terrains disponibles pour la construction de logements et le foncier bâti à la vente pour des programmes de réhabilitation en centre ancien.

Le budget consacré pour 2009 par les élus à la politique de l'habitat s'élève à 769 200 €.



Façade St Amadou avant ravalement

►►► Opération Façades

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers propose aux propriétaires de bâtiments traditionnels de bénéficier de subventions pour la réfection des façades.

► Une participation financière pouvant atteindre 50%...

Les propriétaires présentant des projets subventionnables peuvent bénéficier d'un financement, versé après chantier qui **peut atteindre 50% du montant HT des travaux** dans la limite de 5 000 € de subvention pour les façades principales. Ce plafond peut être porté à 10 000 € pour des façades déclarées de « caractère » par la commission Habitat Logement –Urbanisme.



Façade St Amadou après ravalement

► Une subvention à destination du bâti traditionnel des centres anciens[1]

Les bâtiments concernés par cette opération doivent être situés dans des périmètres arrêtés par chaque commune du territoire, correspondant pour Pamiers au périmètre situé à l'intérieur de canaux et pour les autres communes aux centres-bourgs et hameaux. Les caractéristiques des façades rentrent également en compte, elles doivent avoir conservé leur aspect d'origine en terme de percements (ouvertures verticales, encadrements...) et présenter des menuiseries traditionnelles (fenêtres et volets en bois, persiennes en métal...). La subvention peut également être mobilisée pour restituer à l'occasion de ces travaux, les caractéristiques traditionnelles qu'elles auraient perdues lors de précédentes rénovations. Le programme de travaux présenté doit également aller dans le sens de l'authenticité, les matériaux finançables sont les peintures minérales (pigments naturels) et les enduits traditionnels constitués de sable et de chaux (Nhl).

► Pourquoi de telles exigences concernant ces matériaux ?

Au-delà de l'intérêt environnemental non négligeable, compte tenu de la pollution que peuvent engendrer des chantiers, notamment en centre-ville (déversements accidentels dans le canal...), c'est du point de vue technique et esthétique que le recours à ces matériaux s'impose.
Les constructions antérieures aux années 1950 ne présentent pas de dispositifs permettant d'éviter les remontées d'humidité (vides sanitaires, arases étanches...). Il est donc crucial d'y appliquer des revêtements permettant à la façade de « respirer » et par conséquent d'éviter que l'humidité ne s'accumule à l'intérieur, favorisant les moisissures et rendant les logements plus difficiles à chauffer. Les enduits industriels, utilisés pour la construction neuve imperméabilisent les murs, propriété vertueuse pour des maisons de conception moderne isolées du sol et dotées de ventilations mais souvent source de désordre pour le bâti ancien. D'un point de vue esthétique, ces matériaux présentent des qualités d'authenticité et sont admis par les Bâtiments de France dans les périmètres protégés.

1 liste des critères d'éligibilité non exhaustive

► Mise en place de formation pour promouvoir ces techniques traditionnelles

Devant les difficultés rencontrées par certains propriétaires pour repérer des artisans à même de mettre en œuvre ces techniques, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Mairie de Pamiers et à l'initiative de la Chambre des Métiers de l'Ariège a organisé en octobre 2008 une formation à destination des professionnels (confer ci-dessous). Ces derniers ont pu découvrir ou réapprendre des techniques d'enduits traditionnels mais également de décoration intérieure avec l'intervention d'un formateur lui-même artisan.

Liste des professionnels ayant participé à la formation sur les techniques d'enduits traditionnels : **Cyrille CLERC (Lavelanet), Simon FAURE (Dun), Stéphane JOULE (Montgailhard), Vincent LOZANO (Lavelanet), Eric MARAIS (Dun), Laure MONROE (Pamiers), Patrice NOEL (Laroque d'Olmes), Patrick SALLELES (Pamiers),**

Prochaine formation : **Une nouvelle session sera organisée en 2010 à Pamiers. Vous en serez informés via le site Internet dès qu'une date sera programmée.**



Lutter contre le logement indigne



HABITER NE DOIT PAS NUIRE A LA SANTE

« Des tâches de moisi envahissent les murs et les plafonds de l'appartement dont je suis locataire .... » « Mon chauffage ne fonctionne plus », « Mon propriétaire n'a pas répondu favorablement à ma demande de réaliser ces travaux. »

C'est avec ce type de requête que des administrés s'adressent aux services de la cellule Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers. Si les plaintes émanent toujours des locataires, les situations sont souvent complexes et parfois difficiles pour les deux parties.

Parce qu'un logement ne doit pas nuire à la santé de ses occupants lorsqu'ils en font un usage ordinaire, il doit répondre à des normes[1] et il appartient en premier lieu au propriétaire de veiller à leur respect (ventilation, chauffage efficace, qualité de l'installation électrique, absence d'humidité...).

Lorsque le dialogue ou les courriers n'ont pas permis de régler ces situations, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers peut être saisie par écrit et faire réaliser un constat des infractions pour le compte du Maire, exiger du propriétaire la réalisation des travaux et l'accompagner dans cette procédure.
Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche de médiation mais l'objectif premier reste la mise aux normes des logements et les dossiers ne trouvant pas d'issue favorable déboucheront invariablement vers une mise en demeure de travaux et en dernier ressort une transmission du dossier au procureur de la République.

Quel que soit l'état des rapports, le logement doit être mis aux normes dans l'intérêt des occupants (risque incendie, allergies, risque monoxyde de carbone...) mais également dans celui des propriétaires, responsables en cas d'accident et détenteurs d'un patrimoine à entretenir.

Avec une vingtaine de plaintes traitées en 2008, cette action s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat d'amélioration de l'état du parc de logements privés.



Bon à savoir

La cellule Habitat propose aux propriétaires d'étudier le recours aux subventions pour la réalisation de ces travaux et aiguille propriétaires et locataires vers des professionnels pour une première information sur leurs droits en terme de rapports locatifs.

1 Règlement Sanitaire Départemental et décret du 30 janvier 2002 sur le logement décent

Vos contacts

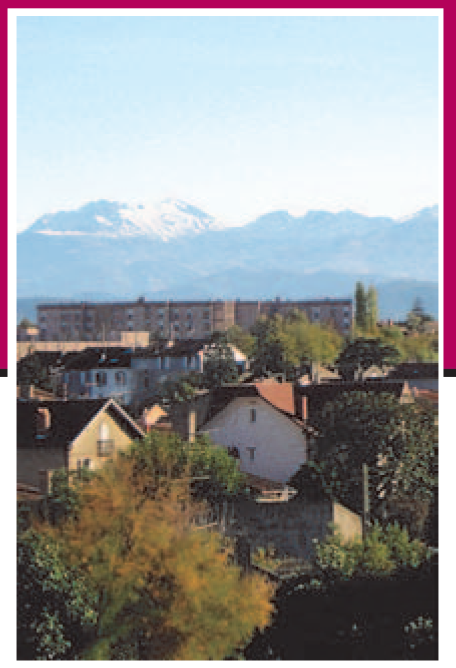
. **Christelle COUPADE,**
Direction des Politiques Territoriales du Tourisme et du Cadre de Vie – Responsable du service Habitat-Logement-Urbanisme
c.coupade@cc-paysdepamiers.fr

. **Corinne AVEZOU,**
Chargée de mission, habitat / logement (PIG / PST, opération façades, logements indignes)
habitat@cc-paysdepamiers.fr

. Communauté de Communes du Pays de Pamiers – 5, rue de la Maternité — 09100 Pamiers - Tel : 05-34-01-21-73 / Fax : 05-61-60-11-26



Opérations programmées d'amélioration de l'habitat



Vue sur Pamiers



Vue aérienne de Pamiers

Etudier le parc ancien pour améliorer les dispositifs de subventions

Les habitants du territoire sont nombreux à connaître les aides de Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H) et à y avoir recours.

Des aides à l'amélioration des logements locatifs et des propriétaires occupants

. Propriétaires bailleurs

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers ayant signé une convention pour une durée de deux ans en juillet 2009 avec l'ANAH et le Conseil Général, **des aides de 30 à 80 % du montant des travaux subventionnables** peuvent être sollicitées pour les logements locatifs du territoire. La principale contrepartie qui est demandée aux propriétaires consiste en la pratique d'un loyer modéré[1].
Ces aides sont mobilisées en moyenne pour 35 logements du territoire chaque année.

. Propriétaires occupants

Les propriétaires occupant leur résidence principale peuvent également bénéficier de **subventions allant de 20 à 35 %** pour les travaux d'amélioration et **jusqu'à 80% pour des travaux de résorption de l'insalubrité.** Ces subventions sont conditionnées entre autres à des plafonds de ressources.

Les aides de l'ANAH et de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers permettent de soutenir les propriétaires déjà décidés à engager des travaux ou d'aider ceux qui hésitent encore à prendre une décision.
Malgré ces dispositifs qui peuvent financer jusqu'à 80% des travaux subventionnables et qui permettent de bénéficier d'abattements fiscaux, de nombreux logements du centre ville de Pamiers et de quelques autres communes du territoire restent en mauvais état, qu'ils soient occupés ou vacants.

Créer des conditions plus favorables afin d'inciter des investisseurs à financer l'amélioration ou la réfection de logements existants

Le centre ville de Pamiers dont certains quartiers souffrent d'une dégradation importante du bâti, mais aussi quelques bourgs ruraux font actuellement l'objet d'une étude spécifique. Identifier les immeubles laissés à l'abandon, proposer à la collectivité des solutions sur mesure pour favoriser leur réhabilitation ou redonner à des immeubles vacants de la lumière, voilà la mission qui sera dévolue à l'équipe retenue au terme du marché.
Cette étude qui dure six mois devra permettre courant 2010 d'entreprendre une nouvelle Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) partenariale engageant la participation financière de l'A.N.A.H, de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers, du Conseil Général de l'Ariège et de la Région Midi-Pyrénées.

L'un des objectifs inscrits dans le Programme Local de l'Habitat de notre territoire est de **favoriser le renouvellement des centres pour offrir des produits habitat adaptés** aux besoins des ménages et ainsi limiter la transformation de terres agricoles en lotissements.

---

1 de nombreuses conditions sont par ailleurs posées par l'ANAH : réalisation des travaux par des professionnels après dépôt du dossier et, performance énergétique des logements satisfaisantes, conformité du logement au règlement sanitaire départemental...

►►► Voirie communautaire



Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers exerce la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie ». La voirie constitue un axe important de l'action intercommunale avec 58 opérations de travaux durant l'année 2008. Les crédits (700 000 € votés en 2009) sont répartis au sein de chaque commune membre selon les critères suivants : longueur de la voirie classée d'intérêt communautaire, population, effort fiscal de la commune. Les crédits non utilisés sont reportés l'année suivante.
Cette année, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers a décidé de créer, une ligne intitulée « travaux d'urgence » qui représente 10% du montant de l'enveloppe voirie 2009.

ARVIGNA
Travaux réalisés en 2008 : 17 586,04 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 19 441,05 €

LA BASTIDE DE LORDAT
Travaux réalisés en 2008 : 9 185,92 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 19 081,08 €

BENAGUES
Travaux réalisés en 2008 : 6 835,76 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 7 140,08 €

BEZAC
Travaux réalisés en 2008 : 15 542,95 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 14 325,75 €

BONNAC
Travaux réalisés en 2008 : 12 897,04 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 17 306,64 €

LE CARLARET
Travaux réalisés en 2008 : 0,00 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 28 765,93 €

ESCOSSE
Travaux réalisés en 2008 : 9 100,29 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 12 706,27 €

ESPLAS
Travaux réalisés en 2008 : 10 469,19 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 10 665,69 €

GAUDIES
Travaux réalisés en 2008 : 4 148,46 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 42 632,14 €

LES ISSARDS
Travaux réalisés en 2008 : 6 255,71 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 9 661,89 €

LUDIES
Travaux réalisés en 2008 : 3 429,09 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 4 532,44 €

MADIERE
Travaux réalisés en 2008 : 4 470,07 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 8 257,73 €

PAMIERS
Travaux réalisés en 2008 : 430 006,01 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 324 221,60 €

LES PUJOLS
Travaux réalisés en 2008 : 31 363,22 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 32 850,35 €

ST-AMADOU
Travaux réalisés en 2008 : 12 935,53 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 16 050,73 €

ST-AMANS
Travaux réalisés en 2008 : 6 085,68 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 1 482,32 €

ST-MARTIN-D'OYDES
Travaux réalisés en 2008 : 5 569,34 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 8 317,01 €

ST-MICHEL
Travaux réalisés en 2008 : 5 129,52 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 4 547,67 €

ST-VICTOR-ROUZAUD
Travaux réalisés en 2008 : 13 136,55 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 12 678,28 €

LA-TOUR-DU-CRIEU
Travaux réalisés en 2008 : 52 513,58 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 69 152,58 €

UNZENT
Travaux réalisés en 2008 : 0,00 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 17 491,44 €

LE VERNET D'ARIEGE
Travaux réalisés en 2008 : 25 694,63 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 22 203,49 €

VILLENEUVE-DU-PAREAGE
Travaux réalisés en 2008 : 33 050,46 €
Budget alloué aux travaux en 2009 : 30 959,90 €

Protection et mise en valeur de l'environnement

►►► Assainissement collectif

Le respect de normes environnementales plus sévères est devenu le principal vecteur de l'évolution territoriale des services de l'eau et de l'assainissement. Les lois relatives à l'aménagement du territoire (1992, 1999) offrent aux communes un nouveau cadre de partenariat susceptible de faire évoluer la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.
Ainsi, la Régie Assainissement de la Communauté de Communes (collectif et non collectif - SPANC) a été créée le 1er janvier 2003. Dès le 1er janvier 2010 la Communauté de Communes adhérera au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) pour l'exercice de ses missions de service public de l'assainissement des eaux usées.
Les réflexions qui ont conduit à cette décision ont débuté en juillet 2008, par la nécessité d'optimiser la gestion intégrée des sous produits issus de l'épuration et plus particulièrement celle des boues des stations d'épuration, l'usine de traitement de Pamiers représentant à elle seule environ 40% du gisement départemental (2 500 tonnes).

► Rôle de l'assainissement

Les eaux utilisées pour satisfaire les besoins domestiques, agricoles, commerciaux, touristiques, industriels, etc. deviennent des « eaux usées » qui ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans avoir été collectées et épurées. C'est le rôle de l'assainissement.
Alors que l'assainissement collectif constitue la solution la plus efficace et la plus fiable pour les zones d'habitat dense, ce mode d'assainissement n'est pas justifié, pour des raisons économiques, dans les zones d'habitat diffus. Dans ces zones, l'assainissement non collectif est la meilleure solution.

► Assainissement collectif

Les travaux prévus en 2009 :
. **Unzent** : construction d'une station d'épuration du bourg d'une capacité de traitement de 50 EH[1] (77 870 € HT).
. **Villeneuve-du-Paréage**: raccordement du système d'assainissement du quartier de la salle des fêtes au système principal.
. **La Tour-du-Crieu** : renforcement du réseau de collecte avenue du 8 mai sur 440 mètres linéaires.
. **Le Vernet d'Ariège** : réhabilitation de la station d'épuration du lotissement de la Cité.
. **Pamiers :** réhabilitation du réseau de collecte rue du rempart des Carmes, extension du réseau route de Bénagues (42 mètres linéaires, 5 branchements).

Branchements et petites extensions sur l'ensemble du territoire de la CCPP : 75 000 € HT.

Comprendre ma facture assainissement

La redevance assainissement est constituée par :

. **une part fixe** de 50€ HT

. **une part proportionnelle** à la consommation de 1, 13 € HT

. **la redevance** pour modernisation des réseaux de collecte instaurée par l'Agence de l'eau Adour Garonne de :
- Pamiers et La Tour du Crieu : 0.155 €/m³
- Autres communes : 0.062€/m³

. **la TVA** au taux de 5,5 %

1 Equivalents Habitants

Station d'épuration de Pamiers



Protection et mise en valeur de l'environnement

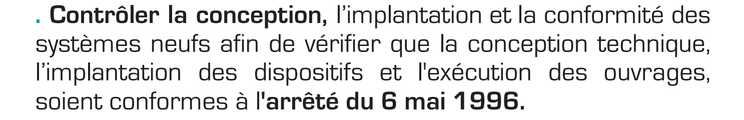
►►► Assainissement non collectif


Filtre à sable vertical non drainé

Le Service public d'assainissement non collectif ou SPANC est un dispositif permettant aux habitations non raccordées au réseau public d'assainissement, de collecter et de traiter leurs eaux usées.

► Les missions du SPANC

Le Service public d'assainissement non collectif est chargé de :



. **Contrôler la conception,** l'implantation et la conformité des systèmes neufs afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs et l'exécution des ouvrages, soient conformes à l'**arrêté du 6 mai 1996.**

. **Diagnostiquer les systèmes existants** afin de vérifier essentiellement que l'installation n'est pas à l'origine de problème de salubrité publique ou de pollution de l'environnement.

. **Contrôler périodiquement** le bon fonctionnement des installations.



Vous construisez une maison ?
Vous devez réhabiliter votre installation ?

Le SPANC est là pour vous accompagner dans toutes vos démarches. Il vous informera sur les normes à respecter et donc à prendre en compte dès la conception de votre projet d'habitation. Il étudiera et validera votre projet, vous permettant ainsi de lancer les travaux.

Il contrôlera la bonne exécution de votre installation avant remblaiement.

Toutes ces étapes sont importantes : une installation d'assainissement non collectif aux normes c'est en effet l'assurance d'éviter les nuisances, de valoriser votre patrimoine immobilier et de contribuer à la préservation des ressources en eaux.

La réglementation évolue avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et de ses textes d'application.

Les installations d'assainissement autonome de plus de 20 Equivalents - Habitants sont soumis à présent à l'arrêté du 22 juin 2007 relatif aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5. Les nouveaux dispositifs de ce type feront l'objet d'une convention entre le maître d'ouvrage et le SPANC afin de préciser les modalités de conception, de réalisation et d'entretien.

A compter du 1er janvier 2013, le diagnostic de l'installation d'assainissement autonome sera obligatoire dans le cadre d'une transaction immobilière.

Les coûts réels de ces prestations, plafonnés et diminués des subventions dont peut bénéficier le SPANC, vous seront facturés après service rendu, conformément à la tarification en vigueur votée en Conseil Communautaire.





Pendant



Après

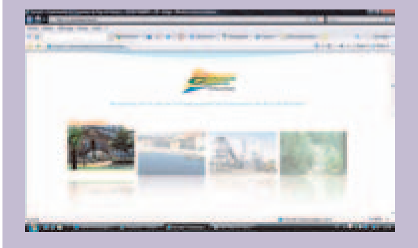


►►► Assainissement non collectif

PRESTATIONS DE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TARIFS 2009 (TTC)
. **Contrôle des dispositifs neufs :** (permis de construire) vérification plan de masse, vérification des travaux in-situ et rédaction et diffusion des avis correspondants	. **153 € pour les immeubles individuels.** . **153 € jusqu'à 50 E.H. + 51 € par tranche de 50 E.H. pour les immeubles collectifs, industriels et commerciaux**
. **Contre-visite des dispositifs neufs** ou des dispositifs réhabilités après contrôle diagnostic (dans le cas où le 1er contrôle des travaux ne s'est pas avéré concluant)	. **51 €**
. **Contrôle diagnostic des dispositifs existants** (visite chez le particulier et rédaction d'un compte-rendu indiquant le descriptif et les conseils d'améliorations éventuelles des dispositifs existants)	. **102 € pour les immeubles individuels.** . **102 € jusqu'à 50 E.H. + 51 € par tranche de 50 E.H. pour les immeubles collectifs, industriels et commerciaux.**
. **Contrôle périodique des dispositifs existants** (visite, tous les 4 ans, chez le particulier afin de vérifier le bon entretien des dispositifs existants)	. **51 € pour les immeubles individuels.** . **51 € jusqu'à 50 E.H. + 51 € par tranche de 50 E.H. pour les immeubles collectifs, industriels et commerciaux.**
. **Etude de sol à la parcelle** (à la demande de la « personne publique » pour des projets classiques d'assainissement non collectif).	. **204 €**

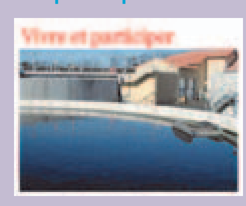
Bon à savoir

Vous pouvez télécharger sur le site internet :
http://cc-paysdepamiers.fr/



Dans la rubrique :

« Vivre et participer »



. **le montant des redevances,** taxes et forfaits relatifs à l'assainissement collectif et non collectif applicables

. **une demande d'installation** d'assainissement non collectif

. **des fiches pratiques** sur les différentes filières d'assainissement non collectif existantes.



ACCUEIL DU PUBLIC : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Vos contacts

>>> AVANT LE 31 DECEMBRE 2009

. **Communauté de Communes du Pays de Pamiers** – Régie Assainissement / 5 rue de la Maternité / 09100 Pamiers / **Tél :** 05-34-01-21-13 / **Fax :** 05-34-01-21-14

. Coordonnées directes du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :**
Tél: 05-34-01-21-15

En dehors des heures et des jours ouvrables et en cas d'urgence (bouchage de canalisation par exemple), un numéro d'astreinte de **VEOLIA**, prestataire de service en matière d'hydrocurage de réseaux d'eaux usées est à votre disposition : 0811 902 903 (coût d'une communication locale).

>>> AU 1er JANVIER 2010

Votre interlocuteur en matière d'assainissement devient :



SMDEA
Rue du Bicentenaire
B.P. 4 - 09000
Saint-Paul-de-Jarrat

Tel : 05 61 65 09 60

Protection et mise en valeur de l'environnement

►►► Refuge animalier des Trois Bornes


Chaton recueilli par le refuge

Juridiquement, chaque commune doit disposer, soit d'une fourrière communale apte à l'accueil des chiens et des chats trouvés, errants ou divagants, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de celle-ci. En outre, chaque fourrière doit avoir une capacité adaptée aux besoins de chacune des communes pour lesquelles elle assure le service d'accueil des animaux.

Par convention, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers a confié à l'Association Ariégeoise de Défense Animale (A.A.D.A), l'administration et la gestion de la fourrière pour les chiens et les chats (refuge chats ouvert en juin 2007) pour l'ensemble des communes membres. A ce titre, la Communauté de Communes règle annuellement une participation financière forfaitaire afin de recouvrir les frais de toute nature liés à l'hébergement des animaux recueillis en fourrière.

20 collectivités, extérieures à la Communauté de Communes du pays de Pamiers sont adhérentes au refuge des Trois Bornes. Pour elles, seuls les chiens sont acceptés.



► Un personnel qualifié

Six agents techniques (4 employés par la Communauté de Communes et 2 par l'A.A.D.A) s'occupent du soin des animaux, de l'alimentation, de l'entretien des boxes et de l'accueil du public.

► Capacité d'accueil

Fourrière :	Chiens : 12 Chats : 12
Refuge :	Chiens : 28 Chats : 39



Tarifs

Fourrière	:	animal identifié (puce, tatouage) pendant le délai légal de 8 jours ouvrés	Chien 50 € . Chat 50 €
Fourrière	:	animal non identifié	Chien 65 € . Chat 65 €
Au delà du délai légal, des frais journaliers seront appliqués :			Chien petite taille 5 €/jour, grande taille 10 € . Chat 5 €/jour
>>> ATTENTION à ces tarifs, s'ajoutent des frais liés à la recherche du propriétaire.			FORFAIT : 10 €
Adoption	:	le tarif comprend vaccin et tatouage	Chien 75 € . Chat 100 €
Abandon	:	l'animal doit être tatoué et vacciné	Chien 75 € . Chat 100 €

► Le fonctionnement

Les animaux trouvés sont placés en fourrière durant 8 jours ouvrés maximum. Trois possibilités s'offrent alors au devenir des animaux :

. l'animal identifié est rendu à son propriétaire,
. l'animal est transféré au refuge en vue d'une adoption,
. l'animal est euthanasié.

Au-delà de 8 jours, la majorité des animaux est accueilli au refuge géré par l'A.A.D.A qui en assure l'accueil et les soins. Les recettes de l'A.A.D.A proviennent principalement de subventions, de dons de particuliers et des adoptions.

Chiens du refuge des Trois Bornes



► Fréquentation en 2008

Sur 272 chiens arrivés en fourrière :
. 72 ont été transférés au refuge
. 131 ont été récupérés par leurs propriétaires

Sur 60 chats arrivés en fourrière :
. 57 ont été transférés au refuge
. 2 ont été récupérés par leurs propriétaires



Contact

Refuge pour animaux des Trois Bornes
Les Trois Bornes 09100 PAMIERS

Tél : 05-61-60-03- 33
courriel : fourriere@cc-paysdepamiers.fr

Horaires et jours d'ouverture au public :
Du lundi au samedi- de 8h30-12h00 et 14h00-18h00

Protection et mise en valeur de l'environnement

►►► Inventaire du patrimoine naturel

Depuis 2007, les élus de la commission Environnement, ont décidé de réaliser un inventaire général sur la faune, la flore et les habitats présents sur la communauté de communes.

Le franc succès des animations proposées autour du sentier d'interprétation lié à l'eau de Saint-Amadou / Les Pujols, afin de faire découvrir ou redécouvrir aux petits comme aux grands la faune et la flore sauvage le 30 et 31 mai 2009 dans le cadre des « Journées Natures » organisées par la Région Midi-Pyrénées, démontre votre attachement à la protection de l'environnement.

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers travaille à l'amélioration de la connaissance du milieu naturel au sein de son territoire afin de mettre en œuvre sa compétence de protection de l'environnement par la préservation et la mise en valeur de son patrimoine faunistique et floristique.

Un premier inventaire des orchidées sur le territoire de la communauté avait été réalisé dans les années 2000.

Des conventions de mises à disposition de données ont été passées avec les partenaires locaux (Conservatoire botanique pyrénéen / Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées (CBN) ; Conservatoire Départemental des Espaces Naturels de l'Ariège (ANA-CDENA), la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège et enfin avec la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FPPMA).

La Communauté de Communes a ainsi regroupé de nombreuses données existantes sur son territoire :

- Bibliographie des études menées et inventaires.
- Bases de données issues des Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.).
- Cartographie par commune.
- Photographies naturalistes.





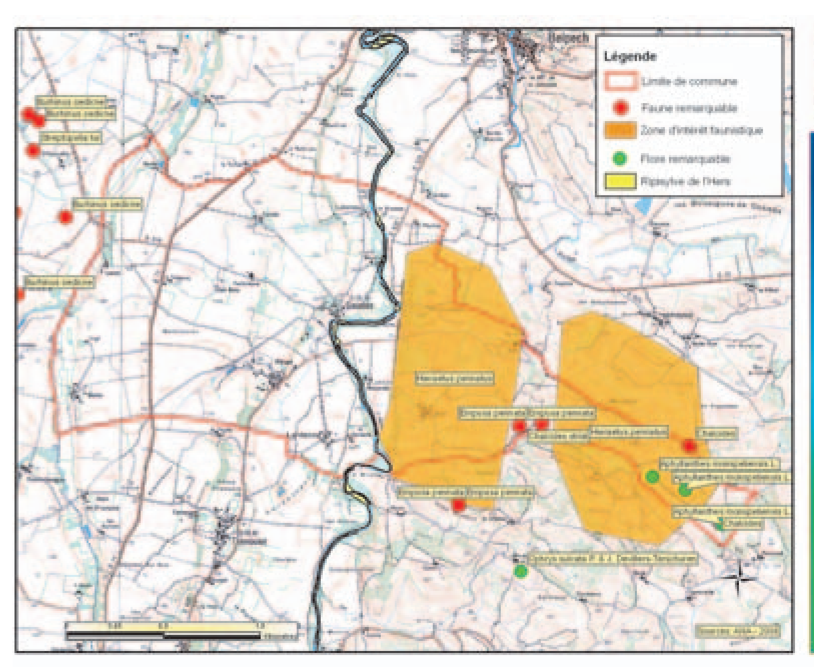
Cigales, Lyristes plebejus — Abeille sur Coquelicot — Tabac d'Espagne, Argynnis p

Une base de données faune flore spécifique à la Communauté de Communes est en cours d'élaboration. Celle-ci permet de regrouper et de classer de façon précise toutes les observations d'espèces présentes sur le territoire de la communauté. Elle sera enrichie au fur et à mesure.



Orchidée Bouffon, Orchis Morio

► Exemple de cartographie produite par commune, issue d'un S.I.G.





Eléments d'intérêt faunistique, floristique, ou habitats remarquables
Commune de Gaudies

► Principales utilisations

. **Appui à l'élaboration** du volet environnemental des documents d'urbanisme

. **Valorisation touristique** (sentiers d'interprétation, topoguides, plaquettes de présentation des espèces...)

. **Outils pédagogiques :** travail auprès de écoles, organisation de sorties découvertes (exemple : Journées Natures)



aphia | Violette, Viola odorata | Mante religieuse, Mantis religiosa | Le Robert-le-diable

Bon à savoir

Un **système d'information géographique** (S.I.G) est un outil informatique permettant d'organiser et présenter des données géo-référencées c'est-à-dire repérées dans l'espace par des coordonnées. Ce système permet de produire des plans et cartes. C'est une aide pour la gestion et l'aménagement de l'espace.

L'information géographique peut être définie comme l'ensemble de la description d'un objet et de sa position géographique à la surface de la Terre. **Ex : planification urbaine (cadastre, voirie, réseaux d'assainissement...)**

Protection et mise en valeur de l'environnement

►►► Le sentier de l'eau, communes de St Amadou Les Pujols



De la réhabilitation du petit patrimoine en péril à la création d'un sentier d'interprétation

Lavoir couvert St-Amadou.

En 2004, la Communauté de Communes, sollicitée par les municipalités de Saint-Amadou et de Les Pujols se saisit du projet de réhabilitation d'un petit patrimoine bâti lié à l'eau fortement détérioré et qui menaçait de disparaître.
Ainsi en 2005, à partir d'une réflexion menée de concert avec les communes, les membres de la commission Tourisme et l'Office de Tourisme de Pamiers, l'idée de créer un sentier d'interprétation de 7,5 km ayant pour but de restaurer et valoriser ce patrimoine de pays lié à l'eau s'est imposée.

Le mobilier d'interprétation sollicite à travers des interrogations, des réflexions, des animations ou encore des jeux, la curiosité du visiteur.

Un éco compteur a comptabilisé **2432** promeneurs[1] entre avril 2008 à avril 2009.

Le sentier s'organise autour de quatre sites majeurs de découverte du patrimoine bâti :

. **Le village de Saint-Amadou** où se concentrent un réservoir, la fontaine-bassin de la place, un lavoir couvert, deux bassins abreuvoir, une source maçonnée et le réservoir.

. **Les sources situées au « Py »,** commune des Pujols alimentant initialement le réseau de Saint-Amadou.

. **Au hameau du « Py »** sur la commune des Pujols, un lavoir couvert restauré il y a peu de temps.

. **Au hameau de « Font Communal »,** commune de Les Pujols : un lavoir couvert et une mare.



1 Ce chiffre ne tient pas compte de tous ceux qui ne font que la partie visite des lavoirs et fontaines dans le village de Saint-Amadou et le premier tronçon du sentier.

Le coût global du projet de réhabilitation du patrimoine bâti et la réalisation de la signalétique est de 131 000 € H.T.

Les financeurs du projet

Financeur	Part
Etat	20%
Région Midi-Pyrénées	25%
Département de l'Ariège	25%
Fondation du Patrimoine	4%
Souscriptions privées	4%
Communauté de Communes du Pays de Pamiers	22%


Lavoir de Font communal avant


Lavoir de Font communal après

► Un exemple de réhabilitation : le lavoir de Font Communal (Les Pujols)

Même avant la réhabilitation, la source originelle « *Las Tres Canelos* », recouverte de murs en béton, était en bon état de conservation. Cependant, les parois du lavoir paraissaient très abimées. Les enduits étaient tombés, la maçonnerie disloquée et un abreuvoir avait été rajouté afin de recueillir le trop plein d'eau. En revanche, le toit et les élévations ne présentaient aucun désordre, la charpente ayant été refaite récemment. Aujourd'hui, l'***Association pour la Valorisation du Patrimoine au fil de l'eau des communes de Saint-Amadou et Les Pujols***, continue de faire vivre le sentier par des animations, visites et journées à thèmes...

► Des livrets pédagogiques pour les écoliers d'Ariège



L'Association au Fil de l'Eau, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes du Pays de Pamiers ont travaillé conjointement à la conception de livrets pédagogiques en direction des enfants. Ils permettent de découvrir de façon ludique le cycle de l'eau, le petit patrimoine bâti lié à cette ressource (sources, réservoirs, fontaines, lavoirs, abreuvoirs...) et le patrimoine naturel du sentier (faune, flore).

Trois boucles sont proposées :

. **Boucle 1 :** Sous le signe de l'évocation de la vie d'autrefois (6-7 ans).

. **Boucle 2 :** A la recherche de la source de l'eau (8-10 ans).

. **Boucle 3 :** Le traitement de l'eau, l'irrigation et l'agriculture (10-12 ans).

Bon à savoir

Edités en 9000 exemplaires, les livrets pédagogiques sont proposés gratuitement aux écoles du département de l'Ariège.

Une plaquette de présentation envoyée aux établissements scolaires, leur permet de les commander gratuitement en fonction du nombre d'élèves.

► Le sentier de l'eau, lauréat des « Rubans du Patrimoine »...

Ce concours, organisé en partenariat avec la Fédération Nationale du Bâtiment, l'Association des Maires de France, la Fondation du Patrimoine et Déxia, récompense chaque année les meilleures rénovations ou mises en valeur du patrimoine bâti.

Un prix régional a été décerné à la Communauté de Communes du Pays de Pamiers pour le « Sentier de l'eau, Saint-Amadou Les Pujols » reconnaissant ainsi la qualité des restaurations, de l'interprétation et des animations qui en découlent.
Une remise officielle de cette distinction aura lieu le 5 novembre 2009.

Vous pouvez consulter le dossier de candidature illustré de nombreuses photos sur le site internet dans la rubrique « Découvrir et se divertir » sous l'onglet « Sentiers d'interprétation ».

Bassin de Gravielle, St-Amadou





Ce sentier fait également l'objet d'une fiche de présentation contenue dans le topoguide des sentiers de randonnées proposé par l'Office de Tourisme de Pamiers.

Office du Tourisme du Pays de Pamiers-Vallée d'Ariège
Boulevard Delcassé - BP 95 - 09103 PAMIERS Cedex

Tél : 05 61 67 52 52 - Fax : 05 34 01 00 39

http://www.pamierstourisme.com/Contact/index.html



Culture et Patrimoine

►►► Le réseau Lecture



1

Offrir un meilleur service, proposer des collections de livres attractives et pertinentes et des documents audiovisuels, permettre la recherche d'informations sur Internet, organiser des rencontres avec des auteurs, mettre en place des ateliers et des animations en direction des jeunes et des adultes... tout cela est proposé aujourd'hui par les médiathèques et tout cela est aujourd'hui possible, y compris dans les petites communes, grâce à la coopération intercommunale. Pour les publics comme pour les communes, les avantages de la mise en réseau sont effectivement multiples.



MISSIONS

La médiathèque de Pamiers a pour mission de desservir et d'animer un bassin de lecture constitué par les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et la commune de Saint-Jean-du-Falga (par adhésion à ce réseau de lecture publique).

Par conventionnement entre la communauté de communes et le conseil général, dans le cadre de son propre schéma de lecture publique à l'échelle du département, la médiathèque de Pamiers est devenue partie intégrante du maillage départemental en « bassins de lecture ».

A ce titre elle est donc relais de la Bibliothèque Départementale de Prêt et joue le rôle de médiathèque-centre auprès de 3 bibliothèques, celles de Saint-Amadou, des Pujols et de Saint-Jean du Falga et auprès des établissements scolaires dudit bassin de lecture.

Au sein de l'équipe de la médiathèque deux bibliothécaires animatrices de réseau sont des personnes-ressources au service des dépositaires et la médiathèque propose :

. **Aux bibliothèques :** prêts de documents, aides et conseils aux responsables, informatisation en réseau, acquisitions partagées et animations communes.

. **Aux établissements scolaires :** prêts de documents, soutien technique, aide et conseils aux enseignants dans le cadre des espaces documentaires scolaires, accueil des classes à la médiathèque (ou dans une bibliothèque du réseau) avec visites guidées, recherches documentaires, heures du conte, rencontre avec des écrivains pour la jeunesse...

La médiathèque-centre a engagé un vrai travail en partenariat avec ces bibliothèques : mutualisation des moyens de travail, harmonisation de la politique documentaire, libre circulation des documents sur le bassin et catalogue collectif.



2



3

1, 2, 3 Médiathèque de Pamiers

. Médiathèque de Pamiers

1 place Eugène-Soula – 09000 – Pamiers
Tel : 05-34-01-38-90
Ouverte :
Du mardi au samedi inclus et le lundi sur rendez-vous.
Pour les horaires, consulter le site Internet de la ville de Pamiers :
http://mediatheque.ville-pamiers.fr

. Bibliothèque « Au plaisir de lire »

Place des Ecoles – 09 100 – Les Pujols
Tel : 05-61-68-00-51 - auplaisirdelirelespujols@orange.fr
Ouverte :
mercredi (15h-18h) vendredi (16h-19h) samedi (10h30-12h30)



Bibliothèque les Pujols

Bon à savoir

Sur le site internet :
http://mediatheque.ville-pamiers.fr

Outre la catalogue en ligne vous pouvez également trouver une mine de renseignements pratiques : programmation culturelle, coups de cœur des bibliothécaires, analyses de livres ou de CD, horaires.



Bibliothèque St-Amadou

NAVETTE
Distribution des livres vers les communes

Une navette documentaire est mise au service des bibliothèques du réseau. Cette navette est un outil du « service des réservations » qui apporte chaque semaine dans les bibliothèques les documents souhaités par les lecteurs.

Lorsque des lecteurs demandent des livres ou des disques qui ne font pas partie des fonds disponibles du réseau, la médiathèque-centre fait à son tour appel au « service réservation » de la Bibliothèque Départementale de Prêt.



CATALOGUE COLLECTIF DU RESEAU
Réserver en ligne

Un catalogue unique permet de rechercher facilement un document, de se renseigner sur sa disponibilité, et si besoin est, de le réserver en ligne au « service réservation » de la Bibliothèque Départementale de Prêt.



CARTE UNIQUE
Emprunt dans toutes les bibliothèques du réseau

Tarification et conditions de prêt pour les publics de la CCPP :

. Gratuit pour les moins de 18 ans.
. 10 euros pour les Adultes.
. 5 euros pour les chômeurs, titulaires de minima sociaux, étudiants et retraités non imposables.

Cette carte unique donne droit à : 6 livres, 3 revues, 3 CD pour les adultes et 2 CD pour les enfants.

. Bibliothèque de Saint-Amadou
4 place Saint Amat — 09 100 – Saint Amadou
Tel : 05-61-68-67-52 - bibliothequestamadou@orange.fr
Ouverte :
lundi (15h-17h) mercredi (15h-17h) jeudi (17h-19h) vendredi (17h-19h).

. Bibliothèque de Saint-Jean du Falga
15 rue de la République — 09 100 – Saint Jean du Falga
Tel : 05-61-69-63-49 - bibliosjf@gmail.com
Ouverte :
mardi (13h-17h) mercredi (9h30-12h et 13h-17h45) vendredi (13h-17h) et samedi (9h30-12h et 13h16h30)

Culture et Patrimoine

►►► *L'inventaire du patrimoine culturel de la communauté de communes*

Depuis 2001, la Communauté de communes du pays de Pamiers a entamé une opération d'inventaire de son patrimoine architectural et mobilier.

Entre 2001 et 2005, l'inventaire a identifié les caractéristiques architecturales des vingt-deux communes rurales. Depuis 2005, l'étude porte sur le centre ancien de la ville de Pamiers.

► Qu'est-ce qu'un inventaire ?

« En 1964, André Malraux, ministre de la Culture, crée l'Inventaire Général afin de « recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique ».

Auparavant compétence de l'État, cette mission a été décentralisée en 2004 pour être confiée aux régions. Ces dernières ont repris les partenariats déjà institués et c'est pourquoi, la mission Inventaire de la Communauté de communes est subventionnée par la région Midi-Pyrénées à hauteur de 50% ainsi que par le conseil général de l'Ariège (10%).



Un inventaire est l'étude exhaustive du patrimoine d'une commune :

. L'architecture publique (mairie, école, église...).
. L'architecture privée (maisons de village, châteaux, maisons de maître...).
. Le petit patrimoine (lavoirs, puits, calvaires, ponts...).
. Le patrimoine industriel (briqueterie, forge, usine...).
. Le patrimoine mobilier (objets religieux, républicains, machines-outils)...

A l'issue d'une opération d'inventaire, **une carte d'identité dite « notice » est créée pour chaque bâti ou objet étudié sur la commune.** Ces notices apportent des indications sur le type de matériaux, l'historique, la datation, le décor ainsi qu'une description générale.



Architecture Publique — Mairie, La Tour-du-Crieu

Patrimoine mobilier — Vitrail, La Tour-du-Crieu

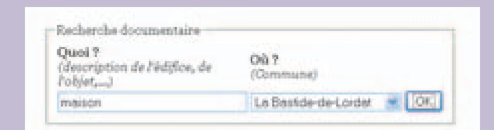
Architecture Privée — Hôtel particulier Pamiers

Architecture Privée — Maison, La Bastide-de-Lordat



Plus d'Infos

Toutes ces notices accompagnées de photos sont librement consultables sur le site de la région : http://patrimoines.midipyrenees.fr ou directement sur le site de la communauté de Communes à partir d'un moteur de recherche placé dans les pages « Histoire et Patrimoine » (http://cc-paysdepamiers.fr/?idMenu=75).
Les bases de données sont régulièrement alimentées au fur et à mesure de la constitution des notices.





Eglise Les Pujols

Une méthode et un vocabulaire définis au niveau national garantissent une documentation cohérente et sérieuse. Chaque notice nécessite un travail de recherche et surtout un travail de terrain permettant d'analyser le bâti dans son contexte environnemental.

Vous serez donc amenés à croiser la chargée de mission s'intéressant à la façade de votre maison, prenant notes et photos et vous demandant éventuellement d'entrer afin de comprendre les dispositions intérieures.

Les données de l'inventaire ont permis de faire émerger des thématiques que la Communauté de communes a souhaité mettre en valeur par le biais notamment d'un itinéraire d'interprétation lié à l'eau sur les communes de Saint-Amadou et Les Pujols.

Actuellement, les commissions Tourisme et Culture travaillent sur un projet d'itinéraire de découverte et d'interprétation du patrimoine industriel tout autour des canaux de la ville de Pamiers. Au fil de la promenade, les visiteurs partiraient à la découverte de la riche histoire industrielle de la ville, des tanneries médiévales à l'usine Aubert et Duval...



Patrimoine mobilier — Petit Patrimoine — Patrimoine industriel — Architecture Publique



Peinture Saint-Martin d'Oydes — Bassin St-Amadou — Usine électrique de Bonnac — La Bastide-de-Lordat

L'inventaire se poursuit sur la ville de Pamiers...

Si vous pensez que votre habitation (maison ou immeuble) présente un intérêt historique, artistique ou patrimonial et que vous souhaitez contribuer à l'enrichissement de l'étude ou obtenir des renseignements sur des vestiges qui vous intriguent, vous pouvez contacter :

. Alexandra Gueguen
Chargée de l'inventaire
Tel : **05-34-01-21-73**
alexandra.gueguen@cc-paysdepamiers.fr



Niche médiévale

►►► Bonjour Campagne Les 3 et 4 octobre 2009


Vache de race Prim'holstein

Les samedi 03 et dimanche 04 octobre 2009, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et l'Office de Tourisme du Pays de Pamiers-Vallée d'Ariège reconduisent pour la 5ème année consécutive l'opération "Bonjour Campagnes", rejoint depuis 2 ans par la Communauté de Communes du Canton de Saverdun.
Cette action s'inscrit dans une démarche globale de rapprochement du monde paysan avec les nouveaux ruraux afin de partager en toute harmonie cette espace de vie commun. Neuf fermes du territoire de la basse Ariège, trois situées sur la Communauté de Communes du canton de Saverdun (Les délices aux noisettes à Mazères, la ferme Mistou à Saverdun, la boutique de l'Ecureuil à Montaut) et six autres sur la Communauté de Communes du Pays de Pamiers se sont portées volontaires. De nombreuses surprises vous attendent. Un panier du terroir par exploitation sera à gagner !

Famille ROUCH - Ferriès d'En Haut à Pamiers
Productions : vaches laitières Prime Holstein, génisses de renouvellement, polyculture pour l'alimentation du bétail, productions de pommes. **Tél : 05.61.67.04.48**
Horaires : Samedi et dimanche 10 H - 18 H

Famille DEVYNCK - La Cabanne à Villeneuve du Paréage
Productions : 14 ha en vergers et potagers, légumes variés, fleurs à couper, fruits rouges et gros fruits. Jus de pommes. Vente et cueillette de fruits et fleurs de saison à la ferme. Dans une ambiance familiale découvrez le potager, parcourez les vergers, couteaux, sécateurs et brouettes vous seront prêtés afin de choisir et cueillir vous-même votre récolte. **Tél : 05.61.69.55.31—Horaires : Samedi et dimanche 10 H**

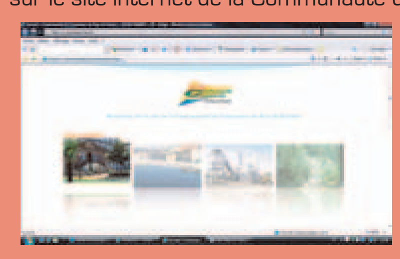
GAEC PUJOL – Embayonne au Vernet d'Ariège
Productions : vaches Limousines, truies, brebis et basse-cours. Retrouvez dans cette ferme des élevages nourris traditionnellement d'herbe et de céréales. Après cette visite, GRILLADES le midi et dégustation possible toute la journée. vous pourrez repartir avec des produits de la ferme : viande fraîche de bœuf, veau, porc et agneau, charcuterie et conserves. **Tél : 05.61.68.31.18**
Horaires : Samedi et dimanche 10 H - 18 H

Les Vergers des Bousigues - Jean-Michel GUILLOT au Carlaret
Productions : pommes et produits transformés (jus de pomme, gelées, sirops, compotes). **Tél : 05.61.60.17.38**
Horaires : Samedi et dimanche 10 H - 18 H



►►► Plus d'Infos

Un jeu de piste avec des lots surprise sera organisé. Rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes pour plus de détails et une visite virtuelle des fermes :
http://cc-paysdepamiers.fr/



dans la rubrique **« Découvrir et se divertir »**



Le Pays se met en ligne ...



Rémi CRETE - La Bouscarre au Carlaret
Productions : pommes, cerises, bovins viandes et céréales
Ferme familiale, qui vous propose ses produits de saison : pommes et jus de septembre à avril, cueillette de cerises de fin mai à début juillet. Possibilité de visiter les vergers et l'élevage bovins. **Tél : 06.82.66.59.35**
Horaires : Samedi et dimanche 14 H - 18 H

Famille LE REUN - EARL de KER d'AMOUNT - Le Bascou à Madière
Productions Principales : Canards Gras, Ovins
Lors des visites vous pourrez aussi profiter d'une superbe vue sur les Pyrénées et d'une table d'orientation pour vous repérer.
Tél : 05.61.60.64.36.
Heures début visites : Samedi: 10 H - 14 H - 16 H
Dimanche: 10 H30 - 14 H - 16 H



Promouvoir le territoire, expliquer le rôle et les actions du Pays et des collectivités locales... tels sont les objectifs définis par les élus locaux qui ont décidé le développement et la mise en ligne d'un site internet sur le Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées.

Le Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées fédère 62 communes, soit 4 Communautés de Communes (Arize, Lèze, Pays de Pamiers et Canton de Saverdun) et trois communes isolées comptant 46 573 habitants, avec l'objectif d'harmoniser les politiques des différentes collectivités. Il se décline en plusieurs missions : définir une stratégie de développement durable, mobiliser des financements publics sur des projets portés par les collectivités locales, conduire des études et des projets en y associant la population locale.

Courant juillet, le site Internet du Pays a été lancé par André TRIGANO, président du Pays, et MM. BERDOU, CALLEJA, FABRE, MARETTE, MASSAT et MONTANE, tous vice-présidents du Pays.

Le site présente le rôle et les actions de l'association de Pays. Tous les documents inhérents au Pays pourront ainsi être téléchargés dans un « centre de ressources ». Une part conséquente du site sera consacrée à la promotion du territoire avec notamment la possibilité de consulter une « photothèque » et un module « actualités du territoire » listant les différentes manifestations sportives, culturelles : festivals, concerts, expositions et autres évènements (foires, marchés).

Pour plus de renseignements :
www.pays-portes-ariegepyrenees.fr
contact@pays-portes-ariegepyrenees.fr
Tel : 05 61 68 89 47





Contacts...

Tous vos interlocuteurs de la CCPP

Direction Générale des Services
Gérard BAUZA
gerard.bauza@ville-pamiers.fr

. Accueil - Secrétariat : Anne Vilaplana
accueil@cc-paysdepamiers.fr

Direction des Ressources Humaines - Service Juridique Affaires Foncières - Communication :
Responsable : Eugénie MAGARDEAU
eugenie.magardeau@cc-paysdepamiers.fr

. Administration générale : Monique FURIC
monique.furic@cc-paysdepamiers.fr

Direction des Finances et de la Commande Publique :
Directeur : Fabien MOURAREAU
fabien.mourareau@ville-pamiers.fr

. Commande publique : Jean-François VOGLER
commande.publique@ville-pamiers.fr
. Finances, budget : Monique FURIC

Direction des Services Techniques
Responsable : Denis Bélard
d.belard@cc-paysdepamiers.fr

. Sentiers de randonnée : Christian LACANAL et Yves WEISSGERBER
. Environnement (embellissement des villages) : Céline MIROSA
environnement@cc-paysdepamiers.fr
. Refuge des Trois Bornes : Pierre RIBAS, Juliette ROUFFY
fourriere@cc-paysdepamiers.fr

Direction des Politiques Territoriales, du Tourisme et du Cadre de Vie
Directrice : Christelle COUPADE
c.coupade@cc-paysdepamiers.fr

. Habitat – Logement – Urbanisme (P.L.H.) - Tourisme Environnement – Pays : Christelle COUPADE
. P.I.G./P.S.T., opérations façades : Corinne AVEZOU
habitat@cc-paysdepamiers.fr
. Inventaire Faune / Flore : Yvon ESTEVE
yvon.esteve@cc-paysdepamiers.fr

Direction du Développement Economique
Directrice : Claire DEDIEU
. Développement Economique, en charge de l'industrie et de la gestion de la zone d'activité de Gabrielat : Claire DEDIEU
claire.dedieu@cc-paysdepamiers.fr

. Chargée de mission du commerce dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et des Services en milieu rural et de l'Opération Collective Urbaine sur Pamiers : Amandine LEFEBVRE
amandine.lefebvre@cc-paysdepamiers.fr

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Directeur : Jean-Louis GOUDY
culture@ville-pamiers.fr

. Service patrimoine : Alexandra GUEGUEN
patrimoine@cc-paysdepamiers.fr
. Points lecture publique :
Audrey PHILIPPE
reseau.lecture@gmail.com
Béatrice MUTIN
beatrice.reseau@mediatheque.ville-pamiers.fr

Régie Assainissement : JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2009
Directeur de la Régie : Guillaume ROUGÉ
gui.rouge@cc-paysdepamiers.fr

Secrétariat : Corinne CALMON
regie@cc-paysdepamiers.fr
Christophe BONNET
christophe.bonnet@cc-paysdepamiers.fr

Yvon ESTEVE

S.P.A.N.C : Johanna LE CHENADEC
spanc@cc-paysdepamiers.fr

Station d'épuration Pamiers
Christophe ABELLANEDA
Philippe GOIZE
Frédéric SANGARNE
Jean-Charles WILHEM
step@cc-paysdepamiers.fr

Schéma de fonctionnement de la CCPP

Les Commissions

Elles étudient et émettent un avis consultatif sur les dossiers qui seront soumis au Bureau et Conseil de Communauté

Le Président
incarne l'organe exécutif de la Communauté. Il peut réunir le Conseil chaque fois qu'il le juge utile. Il fixe l'ordre du jour des séances du Conseil

Le Bureau

(1 Président et 13 Vice-présidents)
il fait le point sur les travaux en cours, les projets et les avis formulés par les commissions

↑ ↑ ↑



Elit

Elit

↑ ↑ ↑

Le Conseil de Communauté
(45 conseillers représentent 23 communes)
La durée du mandat des élus communautaires est alignée sur celui des conseillers municipaux. Le renouvellement du Conseil a lieu dans les 4 semaines qui suivent les élections municipales. Le Conseil se réunit en moyenne 6 fois par an, lors des séances où est examiné l'ensemble des dossiers.

↑

Elisent leurs représentants communautaires au sein de leurs conseils

↑

Les conseils municipaux des 23 communes membres



Bienvenue sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers



Nous connaître

Vivre et participer

Entreprendre

Découvrir et se Divertir

Tout savoir sur la Communauté de Communes du Pays de Pamiers

http://cc-paysdepamiers.fr/



La Tour-du-Crieu - Pamiers - Villeneuve-du-Paréage - Saint-Amadou - Escosse - Saint-Martin-d'Oydes - Esplas - Unzent - Saint-Amans - Le Vernet d'Ariège - Saint-Michel Madière - Saint-Victor-Rouzaud - Bézac - Bénagues - Le Carlaret - La Bastide-de-Lordat - Ludiès - Les Pujols - Les Issards - Arvigna - Gaudiès - Bonnac